DOSSIER DE PRESSE

Inauguration du site multi-opérateurs en Isère à Saint-Jean-d'Hérans

Les opérateurs télécoms tiennent leurs engagements d'accélération des déploiements dans les territoires, point sur le département avec une carte de projection

Le 27 juin 2019, **Michel COMBOT**, Directeur général de la Fédération Française des Télécoms et les représentants des opérateurs de téléphonie mobile ont inauguré, en présence de **Lionel BEFFRE,** Préfet de l'Isère ; **David MICHALLET**, Vice-président chargé de l'aménagement numérique ; **Jean-Pierre VALLAT**, Maire de Saint-Jean-d'Hérans et les élus locaux, **le site multi-opérateurs d'accès à l'internet mobile du département de l'Isère, situé à Saint-Jean-d'Hérans.**

Le site dessert avec des débits théoriques maximum de plusieurs Mb/s, la commune de **Saint-Jean-d'Hérans.** Ce pylône est mutualisé de manière volontaire par les quatre opérateurs dans le cadre d'un précédant partenariat avec l'État et les collectivités locales. Il fait partie de l'ancien programme "Zones blanches - centres-bourgs" dont la maîtrise d'ouvrage a été portée par le département de l'Isère qui, en étroite concertation avec les communes propriétaires des terrains, a construit le pylône permettant aux opérateurs d'y installer leurs équipements radio.

La Fédération Française des Télécoms souligne l'implication exemplaire du Département qui a permis aux opérateurs de procéder aux équipements radio du site.

Cette inauguration permettra également de faire un point précis sur l'avancée du "New Deal Mobile", accord historique entre les opérateurs et les pouvoirs publics qui permet un déploiement accéléré de l'internet mobile dans les territoires. **Il prévoit notamment la généralisation de la 4G sur l'ensemble des réseaux et le passage progressif en 4G des communes du programme "Zones blanches - centres-bourgs". La commune de Saint-Jean-d'Hérans sera donc dans les prochaines semaines, équipée de la technologie 4G.**

Par ailleurs, cet accord comprend la construction de **5 000 nouveaux sites financés à 100% par les opérateurs** afin de généraliser la bonne couverture, au sein du dispositif dit de "couverture ciblée"*.

Pour permettre une réussite opérationnelle de l'accord, un **guide pratique à destination des maires** a été réalisé par la FFTélécoms en partenariat avec les associations de collectivités. Les opérateurs réaffirment leur volonté de travailler de concert avec les élus locaux et les associations d'élus au profit de l'aménagement du territoire.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS

Le point sur la couverture mobile en AURA et en Isère

En région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA)

La région AURA comptait 10 969 sites tous opérateurs confondus au 31 mars 2019. Parmi ces sites, 8 853 étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars 2018 et le 31 mars 2019, **1 278 nouveaux sites** sont passés en 4G.

Départements AURA	Sites mis en service 4G entre le T1 2018 et T1 2019
Ain	231
Ailier	66
Ardèche	43
Cantal	32
Drôme	59
Haute-Loire	38
Haute-Savoie	112

Départements AURA	Sites mis en service 4G entre le T1 2018 et T1 2019
Isère	**290**
Loire	97
Puy-de-Dôme	78
Rhône	152
Savoie	80
TOTAL	**1278**

Au 31 mars 2019, 2 116 sites doivent encore migrer vers la 4G. Sur ces 2 116 sites, **1 624 se trouvent sur des pylônes mutualisés** à quatre opérateurs et représentent la majeure partie de l'effort de passage en 4G. Cela correspond à **406 pylônes multi-opérateurs** (couvrant **605 communes ou zones**).

Départements AURA	Pylônes multi-opérateurs qui passeront en 4G au plus tard fin 2022	Nombre de communes concernées
Ain	25	37
Ailier	31	47
Ardèche	68	110
Cantal	68	99
Drôme	53	76
Haute-Loire	51	73
Haute-Savoie	2	2
Isère	**24**	**26**
Loire	19	26
Puy-de-Dôme	54	96
Rhône	4	4
Savoie	7	9
TOTAL	**406**	**605**

En outre, **66 pylônes multi-opérateurs** des anciens programmes gouvernementaux devront être construits : la maîtrise d'ouvrage est assurée par la collectivité concernée.

Départements AURA	Sites à construire par la collectivité
Ain	7
Ailier	7
Ardèche	10
Cantal	5
Drôme	17
Haute-Loire	8
Haute-Savoie	1

Départements AURA	Sites à construire par la collectivité
Isère	**3**
Loire	4
Puy-de-Dôme	2
Rhône	2
Savoie	0
TOTAL	**66**

En complément des sites à passer en 4G et à construire, ce sont au total 70 sites qui, au titre du dispositif de couverture ciblée, seront construits et financés par les opérateurs entre fin 2019 et fin 2021.

Départements AURA	Sites du dispositif de couverture ciblée (arrêtés 2018/2019)
Ain	3
Ailier	8
Ardèche	14
Cantal	7
Drôme	8
Haute-Loire	3
Haute-Savoie	7

Départements AURA	Sites du dispositif de couverture ciblée (arrêtés 2018/2019)
Isère	**4**
Loire	1
Puy-de-Dôme	10
Rhône	3
Savoie	2
TOTAL	**70**

Dans le département de l'Isère

Le département de l'Isère comptait **1 424 sites tous opérateurs confondus** au 31 mars 2019, dont 628 en zone de montagne. Parmi ces sites, **1 243 sites** étaient équipés **en 4G, 498 de ces sites 4G se trouvent dans une commune dite « de montagne ».** Entre le 31 mars et le 31 mars 2019, **290 nouveaux sites sont passés en 4G**.

Au 31 mars 2019, **181 sites doivent encore migrer vers la 4G**. Sur ces 181 sites, **96 sites multi-opérateurs se trouvent sur 24 pylônes couvrant 26 communes** devront passer en 4G d'ici fin 2022. **Pour les 85 sites restants, ils devront quant à eux migrer vers la 4G au plus tard fin 2020.**

En Isère, ce sont également **4 sites 4G** qui, entre fin 2019 et début 2021, seront construits par les opérateurs au titre du dispositif de couverture ciblée (arrêté des 485 sites de 2018 et premier arrêté de 2019). Il reste encore 9 sites pour 2019 à identifier et au minimum 11 en 2020. Au total, entre 2018 et 2024, l'Isère se verra allouer au minimum 38 sites au titre de ce dispositif.

Liste des sites du dispositif de couverture ciblée issus des arrêtés de 2018 et 2019 en Isère

Communes – Isère	Nombre de sites
Chevrières	1
Saint-Pierre-d'Entremont *(Parc naturel de la Chartreuse)*	3

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE (38)

Projection du "New Deal Mobile" à l'horizon 2020-2022

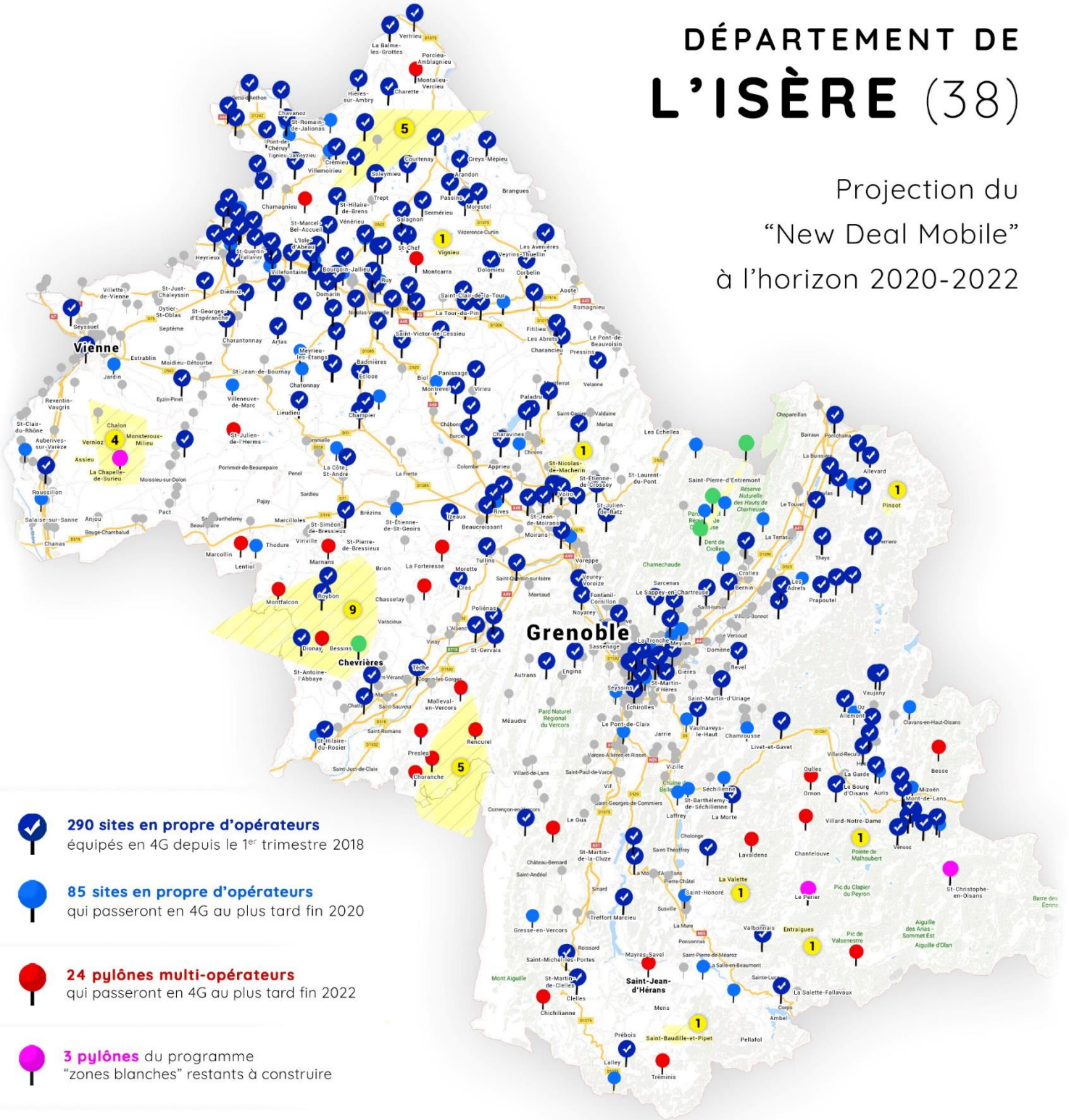

290 sites en propre d'opérateurs
équipés en 4G depuis le 1er trimestre 2018

85 sites en propre d'opérateurs
qui passeront en 4G au plus tard fin 2020

24 pylônes multi-opérateurs
qui passeront en 4G au plus tard fin 2022

3 pylônes du programme "zones blanches" restants à construire

4 sites 4G mutualisés à quatre opérateurs du dispositif de "couverture ciblée"
construits à l'horizon 2021

30 sites 4G mutualisés à quatre opérateurs
potentiels sur les 11 zones à prioriser de l'Atlas

sites passés en 4G
avant la mise en oeuvre du "New Deal Mobile"

10 km

N

Date de conception : 24/06/2019

Source : données sur la couverture mobile en ligne sur le site de l'ARCEP :
www.arcep.fr/cartes-et-donnees/new-deal-mobile.html#4GPourTous
Seules les données publiées par l'ARCEP font foi.

*

Qu'est-ce que la couverture ciblée* ?

C'est un des grands axes du "New Deal mobile" qui vise à permettre aux collectivités d'identifier elles-mêmes les sites qu'elles souhaiteraient voir construits sur leur territoire.

Ainsi, au niveau national, les 600 premiers sites de ce dispositif ont été identifiés dès le mois de juillet et décembre 2018. Parmi cette liste, **4 sites en Isère seront construits d'ici 12 à 24 mois.**

En savoir plus

En 2018, La France compte **47,7 millions de clients actifs sur les réseaux 4G (+6,1 millions)**, ces derniers ayant consommé, en moyenne, **6,7 Go de données par mois.**

Quels délais entre la construction du site et sa mise en service ?

L'accélération de la couverture attendue par le "New Deal mobile" nécessite en effet une **simplification des démarches administratives** à la mesure des enjeux pour notre pays.

Pour rappel, en France, il fallait en moyenne entre 18 et 24 mois, du fait des démarches administratives, entre le dépôt du projet de construction d'un pylône et son allumage définitif. En Allemagne ou encore au Royaume-Uni, ce délai est divisé par 5 ! Grâce à la mobilisation des opérateurs et de l'État, 5 mois ont été gagnés pour simplifier le calendrier administratif.

Quels sont les investissements des opérateurs ?

Les opérateurs télécoms accélèrent les déploiements sur tout le territoire en ayant investi près de **9,8 milliards d'euros en 2018** pour installer, déployer et maintenir les infrastructures. Le montant des investissements a augmenté de 40% en 4 ans.

En quoi cette mutualisation 4G est-elle une prouesse technique ?

La mutualisation des installations est réalisée au travers de la technologie de Ran Sharing 4G et sa mise en œuvre par les quatre opérateurs est sans équivalent dans les autres pays.

L'accord historique ou "New Deal mobile", c'est quoi ?

Les opérateurs ont signé en janvier dernier un accord historique ou "New Deal mobile" avec les pouvoirs publics pour accélérer la couverture mobile. Cet accord permet à très court terme de trouver une solution pour les nombreuses communes du programme zone blanche qui ne disposent pas encore de pylône.

Vous pouvez retrouver toutes les informations avec les infographies ci-dessous :

- En quoi consiste cet accord ?
- Comment les opérateurs vont-ils le mettre en place ?

Un accord visant à :

Généraliser la 4G sur le réseau existant

Une accélération supérieure à 5 ans
par rapport aux obligations existantes

Passage en 4G d'ici 2020 des sites 2G/3G de chaque opérateur et des sites du programme zones blanches centres-bourgs d'ici fin 2022.

Une accélération qui concerne les axes de transport

55 000 km
d'axes routiers prioritaires seront couverts à **100 %** d'ici fin 2020

23 000 km
du réseau ferré régional le seront à **90%** d'ici fin 2025

Adopter un nouveau « thermomètre » pour la couverture mobile : la « bonne couverture* »

5 000
nouveaux sites pour généraliser la bonne couverture

Mise en œuvre d'un **« dispositif de couverture ciblée »** destiné à identifier **5 000 nouveaux sites** par opérateur définis par l'État en concertation avec les élus locaux

- **2 000 sites mutualisés** déployés en priorité dans les zones blanches les plus habitées
- **3 000 sites au-delà,** pour n'importe quel type de lieu (zones habitées, zones touristiques ou économiques, ...)

En plus du dispositif de couverture ciblée, les opérateurs devront densifier leur réseau mobile pour amener une « bonne couverture » à terme.

* telle que définie par l'ARCEP – monreseaumobile.fr

Améliorer la couverture à l'intérieur des bâtiments

Il s'agira notamment de développer la voix sur Wi-Fi (ou VoWiFi), à savoir utiliser le réseau Wi-Fi pour bénéficier des services mobiles. Retrouvez le guide pratique « Comment améliorer la couverture indoor ».

rendez-vous sur le site www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTindoor

Développer des offres 4G fixes

dans les zones identifiées par le Gouvernement

Comment ?

L'État publiera annuellement une liste de zones à couvrir,

à l'issue d'une concertation avec les collectivités locales.

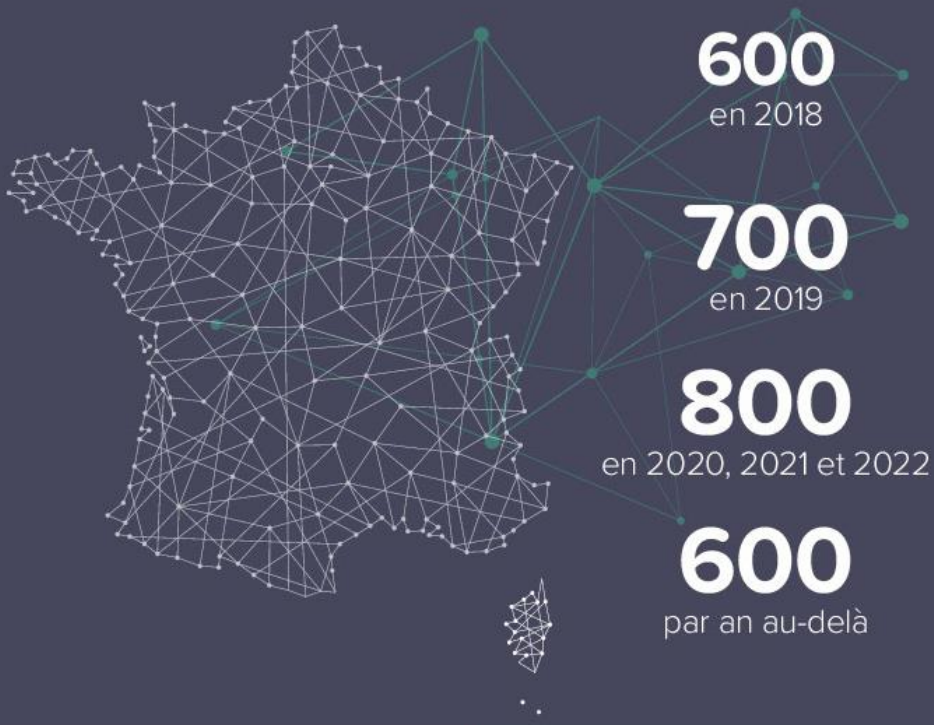

600
en 2018

700
en 2019

800
en 2020, 2021 et 2022

600
par an au-delà

Engagement des opérateurs d'investir plusieurs milliards d'euros supplémentaires d'ici cinq ans.
Cet investissement s'ajoutera aux investissements importants déjà réalisés par le secteur - **8,9 milliards d'euros** investis dans les réseaux en 2016.

Les opérateurs déploieront ensuite leurs équipements de manière mutualisée,
l'avancement des déploiements sera suivi sur le site de la Fédération et au travers des cartes de couverture mobile de l'ARCEP.

Les opérateurs ont déjà publié plusieurs solutions d'amélioration de la couverture à l'intérieur des bâtiments.
Ils continueront de développer ces solutions pour qu'elles soient accessibles au plus grand nombre.

retrouvez notre guide sur
www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTindoor

À savoir

Le dispositif de couverture ciblée prend la suite, pour les collectivités locales qui le souhaitent, des programmes précédents : **zones blanches centres-bourgs et France Mobile.**

Le programme zones blanches centres-bourgs avait été initié **dès 2003** et visait à équiper **3 856 communes** en voix et internet mobile – soit **7% du territoire**.

France Mobile servait de plateforme d'échanges avec les élus sur la couverture mobile et devait permettre l'équipement, à terme, de **1 300 sites** au-delà des centres-bourgs.

rendez-vous sur le site
www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTAccord

Qu'est-ce qu'un site ou pylône mutualisé ?

Chaque opérateur réalise lui-même une partie des sites et accueille les autres opérateurs.

La mutualisation peut donc prendre plusieurs formes – partage ou non des éléments actifs – en fonction de la configuration de la zone à couvrir.

PARTAGE D'INSTALLATIONS

ACTIVES

PASSIVES

ITINÉRANCE

MUTUALISATION DES RÉSEAUX

MUTUALISATION DE FRÉQUENCES

Seules des fréquences de l'opérateur A sont utilisées

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A

Des fréquences de A et B sont utilisées de façon séparées

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de celui-ci

Des fréquences de A et B sont utilisées conjointement

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A ou B de façon indifférenciée

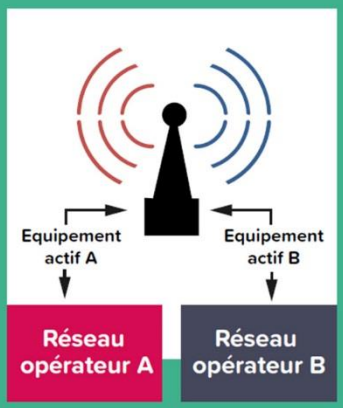

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux équipements actifs de celui-ci

Créée en 2007, la Fédération Française des Télécoms réunit les opérateurs de communications électroniques en France. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises du secteur, en défendant les intérêts économiques de ses adhérents et en participant à la valorisation de la profession au niveau national et international.

Contact presse : Fédération Française des Télécoms / sbrun@fftelecoms.org / 06 47 47 15 76

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS